



Comité de bassin

Séance plénière

10 juillet 2014

PROCÈS VERBAL DE SÉANCE

1. Diffusion	2
2. Procès verbal	3
3. Liste de présence	29

Comité de bassin

Séance plénière

10 juillet 2014

Diffusion

- Madame la Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité) (3 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du comité de bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)

Pour information

- Mesdames et Messieurs les présidents des commissions locales de l'eau (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les présidents des établissements publics territoriaux (1 ex.)
- Monsieur le président du comité de bassin de Martinique (1 ex.)
- Autres agence de l'eau (1 ex.)



Comité de bassin

Séance plénière

10 juillet 2014

(à 10 h 00, Centre de conférences d'Orléans)

Ordre du jour

1. **Accueil et installation par le Préfet coordonnateur de bassin**
2. **Adoption du règlement intérieur**
3. **Election du président du comité de bassin**
4. **Election des vice-présidents du comité de bassin**
5. **Election des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau Loire-Bretagne**
6. **Election des présidents des commissions du comité de bassin**
7. **Election au Comité National de l'Eau**
8. **Projet de calendrier de travail du second semestre 2014**
9. **Information sur le Sdage 2016-2021**
10. **Comptes rendus des commissions**
11. **Points divers**

OUVERTURE DE LA SÉANCE

ACCUEIL ET INSTALLATION PAR LE PRÉFET COORDONNATEUR DE BASSIN

Point n°1 de l'ordre du jour

M. BISCH, préfet coordonnateur de bassin :

Je vous salue toutes et tous. Le comité de bassin constitue le parlement de l'eau sur l'ensemble du bassin Loire-Bretagne. Sa place dans le dispositif institutionnel et dans l'élaboration de la pensée collective sur les questions de l'eau est décisive.

Le Gouvernement a pris l'arrêté de nomination de l'ensemble du comité de bassin le 1^{er} juillet dernier. Les nominations ont été assurées dans les temps pour permettre au comité de bassin de se réunir le plus rapidement possible pour limiter le temps de vacance entre la précédente assemblée et la nouvelle et de se saisir, dans les meilleures conditions possibles, des problématiques qui sont à présent les siennes.

L'effectif du comité de bassin est resté fixé à 190 membres (76 représentants des collectivités territoriales, 76 représentants des usagers et 38 représentants de l'Etat et de ses établissements publics). Les représentants du littoral passent à sept (deux de plus par rapport à l'ancienne mandature).

Le comité de bassin compte 48 nouveaux membres. Je me permets de compter sur « les anciens » pour les seconder dans la prise en compte de leur responsabilité. Que ce soit en formation plénière ou en commissions, vous aurez les uns et les autres une responsabilité importante, particulière. Le bon fonctionnement d'une collectivité nombreuse, avec des tendances internes légitimement différentes, nécessite une capacité de travail en commun pour dégager des solutions acceptables par l'ensemble sans pour autant être floues ou incompréhensibles.

Des questions de haut niveau nécessitent une compréhension des problématiques extrêmement variées mais pas seulement celles dont vous pouvez être les porteurs naturels au titre d'un groupe ou d'une entité. Il y a plusieurs dimensions (sociétale, internationale, technique).

La capacité à comprendre la pluralité des problématiques a fait qu'au fil des dernières décennies, les comités de bassin ont acquis une légitimité propre, une capacité à faire évoluer dans un sens pouvant être compris par l'opinion publique, les problèmes qui se posent. Le comité de bassin n'est pas forcément perçu directement par tous les usagers. Toutefois, il importe que les propositions faites soient en résonance non seulement avec ce que peut comprendre le public mais également avec les attentes de notre société, c'est-à-dire l'intérêt général.

La révision du Sdage (schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) est maintenant sérieusement engagée. Le programme de mesure, qui est son corollaire indispensable, continue à faire l'objet de réflexions importantes.

Le plan de gestion des risques inondations nécessitera l'expression de votre opinion. L'accumulation des réglementations, des cartographies et des contraintes pouvant être ressenties par les activités économiques doit être expliquée et comprise. Cela nécessite de la clarté vis-à-vis des collectivités territoriales et des partenaires de terrain. Ces questions sont particulièrement complexes et délicates, en particulier pour les îles de notre littoral français.

Nous faisons partie d'une cohorte de partenaires européens. Nous nous devons de progresser également sur ce plan. Votre relais n'est pas du tout subsidiaire mais central, nous tenons considérablement à votre participation. Enfin, nous vous solliciterons également sur la réalisation des PAMM (plans d'actions pour le milieu marin) dans le cours de l'année.

Je vais maintenant donner la parole à M. Alet, directeur général par intérim de l'agence, afin qu'il nous explique quelques points techniques pour le bon déroulement de la séance.

M. ALET :

Un photographe se tient dans le hall. Vous êtes invités à passer à son studio afin que nous puissions mettre à jour l'annuaire des membres du comité de bassin. Par ailleurs, une photo de groupe est prévue juste avant le déjeuner.

Le secrétariat de séance vérifie en permanence que le quorum est atteint et tient à jour la liste des pouvoirs. Chaque membre du comité de bassin peut disposer au plus de deux pouvoirs, tous collèges confondus. Un représentant du collège Etat peut également disposer de deux pouvoirs.

Ceux d'entre vous qui quitteraient définitivement la séance sont invités à signaler leur départ au secrétariat et à donner un mandat qui sera pris en considération.

En ce qui concerne les règles de scrutin, votent ceux qui sont présents et ceux qui ont reçu un ou deux pouvoirs au maximum. Les scrutins de désignation sont par principe à bulletin secret. Cependant, le vote à main levée peut être retenu si l'ensemble des membres le demande. En ce qui concerne les autres décisions, le vote à main levée est la règle sauf si un quart du comité de bassin demande qu'il y ait un vote à scrutin secret.

Des bulletins de vote vous ont été remis dans le dossier de séance mais vous pourrez en trouver d'autres auprès du secrétariat si nécessaire.

Par ailleurs, si vous souhaitez procéder à une suspension de séance, une salle sera mise à disposition par les services de l'agence.

Un dossier relatif au site extranet vous a été envoyé en fin de semaine dernière. La petite brochure qui s'y trouvait indique le mot de passe, les identifiants et des conseils pratiques. Ce site peut également être utilisé pour s'inscrire en ligne sur les réunions.

Enfin, dernière précision pratique et importante, toutes les séances plénières sont enregistrées. Afin de pouvoir assurer la retranscription par écrit, nous vous demandons de bien vouloir donner votre nom à chaque fois que le président vous donne la parole.

M. BISCH, préfet coordonnateur de bassin :

Je passe maintenant la parole à M. Oudin, doyen d'âge, afin qu'il préside l'examen des 2 prochains points de l'ordre du jour.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU COMITÉ DE BASSIN

Point n°2 de l'ordre du jour

M. OUDIN doyen d'âge :

Notre assemblée participe à un enjeu mondial qui est celui de la problématique de l'eau. Lorsque l'humanité n'était que d'un milliard de personnes avec essentiellement des ruraux, l'eau était abondante, accessible et ne posait pas trop de problèmes. A 7,5 milliards, dont 50 % d'urbains, l'eau devient maintenant un enjeu de société majeur. Dans une société industrielle où la pollution se développe plus vite que l'économie, l'eau, vecteur de nombreuses pollutions et maladies, peut devenir un drame ; c'est ce drame que nous souhaitons éviter et aider les autres à éviter.

Lorsque nous serons dans quelques années 10 milliards, que la Chine, l'Inde, l'Afrique, l'Amérique latine auront atteint ou auront dépassé leur niveau de développement actuel, il faudra en plus tenir compte du réchauffement climatique. Il faudra donc que la sagesse des hommes puisse éviter un désastre. Ce ne sont pas des vœux de l'esprit mais une réalité que nous avons vécu au cours des dernières décennies à une moindre échelle, que nous avons su maîtriser. Cependant, nous souhaitons que l'humanité puisse la maîtriser globalement.

Une prise de conscience s'est effectuée. Le forum mondial de l'eau réunit tous les acteurs de l'eau du monde pour tenter de faire le point, notre contribution y est essentielle. Le droit à l'eau et à l'assainissement est devenu un droit fondamental de chaque être humain. Malheureusement, il est

parfois trop formel et encore relatif. Le droit à l'eau potable n'a pas la même signification dans tous les pays. La notion d'assainissement diverge entre les pays anglo-saxons et les pays latins.

Tous les problèmes de l'eau découlent d'un problème majeur de gouvernance. Cette assemblée a pour objectif de participer à la meilleure gouvernance possible de l'eau dans le bassin de la Loire. Nous souhaitons que cette gouvernance, exemplaire, puisse se développer ailleurs. Les principes commencent à être acceptés au niveau européen dans les directives et au niveau mondial.

Ces principes sont simples :

- une gestion par bassin ;
- une mutualisation des redevances (l'eau doit aller à l'eau) ;
- une concertation de tous les acteurs de l'eau, dont vous êtes la représentation réelle et concrète ;
- l'élaboration d'un programme de priorité d'actions.

Une fois ces quatre engagements remplis, les choses deviennent un peu plus claires. Nous participons à la gestion d'un outil dont le pilotage est très complexe et fragile. Il y a souvent des « chamailleries » dans la gestion de l'eau. Toutefois, il ne faut en aucun cas que la solution des uns devienne le problème des autres. Il faut toujours trouver des compromis. Nous sommes tous des parties prenantes et des consommateurs. En tant que consommateurs, nous sommes tous des pollueurs. Il ne faut pas rejeter la faute sur l'autre, nous sommes tous responsables.

Les principes qui nous guident, c'est que notre participation financière soit la plus juste possible et que la redistribution soit la plus efficace possible. Ainsi, nous aurons trouvé la bonne solution. Il est normal que chacun puisse défendre ses intérêts. Il est également évident que les intérêts prioritaires puissent passer avant.

Les débats sur le prix de l'eau sont presque sans fin. L'eau a un prix, elle n'est plus aussi abondante et disponible qu'avant. C'est devenu un bien industriel. Il faut la capter, la stocker, la transporter, la traiter, l'épurer ; toutes ces étapes sont lourdes.

Nous payons des redevances qui alimentent le budget des agences. Les ponctions sur ce budget commencent à être inquiétantes. Nous avons payé environ 17 millions pour financer l'Onema (Office national de l'eau et des milieux aquatiques) mais c'est tout à fait normal. Par contre, pour la première fois cette année, nous versons 33 millions au budget général de l'Etat. Si l'eau ne va plus à l'eau, une dérive commence et nous ne savons pas jusqu'où elle peut mener.

Les objectifs de la politique de l'eau s'élargissent. Avant, nous ne traitions que le petit cycle de l'eau. Aujourd'hui, nous traitons le grand cycle de l'eau. Les problématiques que nous devons traiter prennent une autre dimension.

A l'intérieur du territoire national, nous nous occupons maintenant des fleuves et des rivières, des zones humides intérieures ou littorales, des nappes souterraines, des inondations, des pollutions diffuses et nouvelles, comme les algues vertes par exemple. Le champ de réflexion, d'actions et de financement est tout à fait considérable mais nous n'en restons pas là.

Depuis un peu plus de dix ans, nous nous intéressons aussi au vaste monde. D'ailleurs, notre participation régulière aux forums mondiaux de l'eau le montre. Nous faisons également de l'action humanitaire à l'extérieur de la France : 1 % de nos ressources va à la solidarité internationale pour aider ceux qui n'ont même pas d'eau ni de moyens. Une coopération institutionnelle permet de transmettre à nos partenaires étrangers les grands principes que nous mettons en pratique. Comment assurer une bonne gouvernance de l'eau dans le cadre d'événements climatiques changeant ? D'autres pays sont confrontés à la difficulté de gérer leur eau parce qu'ils n'ont pas de cadres formés. Nous avons, dans ce sens, une mission humanitaire et de solidarité à remplir.

ADOPTION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Point n°2 de l'ordre du jour

M. OUDIN doyen d'âge :

Une erreur matérielle s'est glissée dans la reprographie du dossier concernant le tableau des compétences du comité de bassin. Une nouvelle version du règlement intérieur est remis sur table. Je vous laisse en prendre connaissance.

M. ALET :

Effectivement, une erreur matérielle s'était glissée dans le dossier qui vous a été adressé si bien que ce matin, on vous a remis le règlement intérieur complet. Il manquait un tableau mais ce tableau n'était pas modifié par rapport au règlement intérieur précédent.

M. OUDIN doyen d'âge :

Les compétences du comité de bassin y sont reprises.

Les modalités de fonctionnement de notre assemblée sont identiques à celles de la précédente mandature :

- Vous avez la possibilité de donner un pouvoir à un autre membre dans la limite de deux pouvoirs.
- Les représentants de l'Etat ont le choix, soit de donner pouvoir, soit de se faire représenter par un membre de leur service. Nous, les élus, n'avons pas de service à notre disposition.
- Le quorum du comité de bassin est fixé à 95 membres et il est atteint.

L'adoption du règlement intérieur pourrait se faire à main levée sauf si un quart des membres demande un vote à scrutin secret. Est-ce qu'il y a parmi nous des personnes qui souhaitent que le règlement intérieur soit adopté à bulletin secret ? Non.

M. TRICOT :

Ce règlement intérieur est provisoire puisque le bureau du comité de bassin va être chargé durant l'été de préparer une nouvelle version. En ce sens, nous avons des propositions concrètes à faire.

Dans le précédent mandat, les présidents des commissions permanentes étaient associés au sein du bureau. Dans cette version provisoire, seuls le président du comité et les vice-présidents sont associés à l'élaboration. Donc, je souhaite faire un amendement en y ajoutant les présidents des commissions permanentes comme membres du bureau.

M. ALET :

Si les présidents des commissions permanentes ne figurent pas aujourd'hui comme membres du bureau, c'est parce que, compte tenu de l'importance de l'ordre du jour, on n'était pas sûr que toutes les désignations soient faites aujourd'hui.

Le futur président aura évidemment toute latitude – et je pense qu'il aura entendu votre intervention – pour inviter au cours de la première réunion envisagée au 11 septembre tous les présidents de commission. Formellement, on a cette difficulté pour les inscrire à ce stade mais c'est bien l'évolution envisagée.

M. OUDIN doyen d'âge :

Acceptez-vous que la question soit tranchée sous l'égide du prochain président au prochain comité ?

M. TRICOT :

Tout à fait. Si nous avons l'assurance du futur président que ces membres soient associés.

M. OUDIN doyen d'âge :

Dont acte.

M. ROUSSEAU :

J'ai un commentaire par rapport au fonctionnement des commissions (page 19). Il y a des choses qui peuvent interpeller. Par exemple, il est dit :

« En l'absence de composition type, le président du comité de bassin s'assure que le nombre d'inscrits permette aux commissions de fonctionner correctement, et veille notamment à ce qu'il y ait une représentation équilibrée entre les différents collèges. »

Cette représentation équilibrée, elle peut être formelle au niveau de ceux qui s'inscrivent mais ce n'est peut-être pas obligatoirement une représentation réelle avec ceux qui participent aux commissions. D'ailleurs, on dit un peu plus loin :

« Les commissions émettent des avis sur les dossiers soumis au comité de bassin relevant de leur domaine de compétence. Aucune règle de quorum n'est requise pour exprimer un avis. »

Donc, il n'y a pas de règle sauf qu'il peut y avoir un avis.

Sur le fait que les commissions soient « ouvertes », au fond, cela permet un travail et une appropriation des dossiers par ceux qui y participent, donc un aspect pédagogique et de formation. Cependant, d'un autre côté, quand on doit prendre des décisions, là, il y a une difficulté démocratique. Donc, je souhaiterais que le bureau du comité de bassin s'empare de cet aspect.

M. OUDIN doyen d'âge :

Votre remarque est pertinente. Elle sera examinée sur la même procédure que celle proposée par M. Tricot et on en reparlera le 11 septembre.

M. GOUSSET :

Il y a une modification majeure au règlement intérieur : dorénavant, il y a une élection de trois vice-présidents alors qu'avant, ce n'était qu'un seul. Ces trois vice-présidents plus le directeur, etc. forment un noyau de bureau. Je pense que ce noyau veillera à prendre en compte les différentes prises d'expression qui ont été faites tout de suite.

M. TAUFFLIEB :

Il va y avoir des vice-présidents issus de sous-collèges du collège des usagers. Les huit représentants des conseils économiques, sociaux, environnementaux, régionaux et les trois personnes qualifiées forment dans le texte réglementaire (décret du 27 juin 2014) un sous-collège, une quatrième composante du collège. Donc, j'attire l'attention du futur président et du bureau sur cette quatrième composante qui fait un sous-sous-collège à l'intérieur du comité des usagers. Il va falloir, peut-être, trouver un autre mot approprié.

M. OUDIN doyen d'âge :

Ces remarques seront examinées dans le cadre des travaux du bureau du prochain comité de bassin. Je vous demanderais d'approuver la version provisoire présentée actuellement.

- *Adoption du règlement intérieur du comité de bassin. Adoptée à l'unanimité.*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2014.01 du 10 juillet 2014

ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN

Point n°3 de l'ordre du jour

M. OUDIN doyen d'âge :

Il est de mon devoir de demander s'il y a des candidats. Je vous rappelle les règles applicables à ce scrutin :

« Le président est un représentant des collectivités territoriales ou des groupements de collectivités territoriales, ou une personne qualifiée. Il est élu pour trois ans par les membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements, et par les membres du collège des usagers. »

M. le préfet, je suis représentant du département de la Vendée. Mon mandat aurait dû expirer en mars 2014 ; il a été prolongé jusqu'en décembre 2015. Si l'échéance est tenue, tout le collège, des représentants des départements et des régions vont partir et changer à ce moment-là. M. le directeur, qu'est-ce qui va se passer ? Les mandats ne sont pas de trois ans.

M. BISCH :

Je vais donner un élément de réflexion mais qui n'est pas une réponse complète. La question est de savoir si les personnes qui sont ici, une fois qu'elles sont élues, obtiennent un mandat dans une assemblée délibérante auquel cas je pense que la théorie c'est qu'elles vont jusqu'au bout de ce mandat ou si elles sont représentantes de l'entité dont elles sont issues auquel cas elles perdraient leur qualité avec le mandat en question. Il faut trancher l'une de ces questions.

M. TRICOT :

M. le préfet, je vous confirme que c'est bien ça qui est prévu dans les textes lorsqu'un membre du comité de bassin perd le mandat au titre duquel il a été désigné au comité de bassin, il ne siège plus au comité de bassin.

M. OUDIN doyen d'âge :

Donc, cela ne remet pas en cause le mandat du président élu ce jour.

Les représentants du collège de l'État et de ses établissements publics ne prennent pas part à ces votes, et ne sont pas éligibles.

Il est procédé à ces élections par un vote au scrutin secret à deux tours : au premier tour, la majorité absolue est requise, au deuxième tour, la majorité relative est requise.

Le vote ne peut valablement avoir lieu que si le quorum de l'assemblée est atteint. Ce quorum est de 95 et se calcule en additionnant les membres présents et ayant donné pouvoir. Nous sommes 167 présents et pouvoirs inclus.

Les représentants des collectivités territoriales et des usagers sont appelés à élire un président. Participent au vote les membres de ces deux collèges. Ils peuvent avoir des pouvoirs dans la limite de deux et le cas échéant, les membres du collège de l'État et des établissements publics qui auraient reçu pouvoir des membres d'un autre collège.

Alors, nous allons voter par collège. Nous commençons le déroulement des opérations de vote en désignant deux assesseurs-scrutateurs. Théoriquement, comme toujours, ce sont les plus jeunes membres du comité de bassin.

Mme ANTON et M. MERY sont désignés assesseurs-scrutateurs.

Maintenant, j'appelle les candidats déclarés : M. Pélicot et M. Burlot. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Nous prenons acte de ces deux candidatures.

M. BURLOT :

Bonjour à toutes et à tous.

M. le président, M. le préfet, mesdames et messieurs, je me présente, M. Burlot. Je suis membre du collège des collectivités territoriales et j'ai le plaisir de vous présenter ma candidature à la présidence du comité de bassin.

Je suis vice-président du conseil régional de Bretagne en charge de l'eau, de l'environnement et des politiques territoriales. Je suis, par ailleurs, élu local, j'ai été maire de ma commune pendant une dizaine d'années. J'étais président de la communauté de communes de Lanvollon-Plouha pendant 19 ans et ai décidé, pour des raisons de non-cumul des mandats, de concentrer mon action au niveau de la région en restant simple élu municipal. Je suis président d'une commission locale de l'eau, du Sage Argoat-Tregor-Goelo dans les Côtes-d'Armor, qui gère l'ensemble de ces questions.

En quelques mots, je vais vous présenter ma candidature, tout simplement avec l'envie de partager le projet de l'agence de l'eau Loire-Bretagne, considérant que les questions en termes de gestion et de gouvernance de problématiques qui ont été exposées par le sénateur Oudin, sont majeures pour l'aménagement de nos territoires.

Pour nous, aujourd'hui, il est clair que la priorité, c'est la cohérence des politiques publiques et la qualité des eaux. Dans la région Bretagne, la question environnementale des algues vertes, c'est avant tout celle du développement économique et de l'aménagement du territoire. C'est bien ce développement qui fera la qualité de l'eau de nos rivières, de nos fleuves. Donc, il y a avant tout un enjeu de cohérence des politiques publiques.

Ma candidature s'inscrit aussi pleinement dans le grand cycle de l'eau et avec la nouvelle loi Gemapi (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), laquelle va donner de nouvelles responsabilités aux communes, aux intercommunalités, aux structures de bassins versants, aux Sage et au Sdage. Il nous apparaît essentiel aujourd'hui de faire le lien avec les politiques menées dans le bassin à travers le système de redevance qui fonctionne merveilleusement bien même si les difficultés notées tout à l'heure sont réelles. Il nous apparaît important, au niveau régional, que les politiques financières que nous pouvons déployer dans les bassins et les politiques locales que l'on peut mettre en place notamment dans les régions avec la mobilisation et la gestion des fonds européens soient cohérents mais aussi toutes les politiques menées par les départements, les régions et l'ensemble des collectivités.

Plus que jamais, on connaît la règle du jeu : moins d'argent public, faire mieux, voire aussi bien, d'où la nécessité de coordonner nos politiques. C'est bien cette volonté qui m'anime dans le cadre de l'agence de l'eau car aujourd'hui, c'est une structure qui a fait preuve d'efficacité, de son savoir-faire, de mettre de la cohérence dans l'ensemble, d'avoir cette ambition de révision du Sdage. Je mesure bien les travaux réalisés dans la mise en œuvre et la révision de ce schéma mais je sais aussi que, de toute façon, la réussite de nos programmes passe par la mobilisation de l'ensemble des acteurs.

En Bretagne, on a aussi des relations parfois conflictuelles entre les usagers de l'eau, la profession agricole, les associations de protection de l'environnement et tous les acteurs de l'eau. Je puis vous dire que ma seule ambition, c'est ce savoir-faire breton finalement qui a fait qu'aujourd'hui la région Bretagne est couverte intégralement par des Sage, qui fait que l'on a un programme de mobilisation extraordinaire sur la question des algues vertes. C'est une région qui voit ses taux de nitrate diminuer dans les eaux brutes en moyenne depuis quelques années. C'est simplement cette ambition que j'ai envie de partager avec l'ensemble du bassin Loire-Bretagne : donner la possibilité aux territoires de se mobiliser plus que jamais avec l'agence sur cette question essentielle du grand cycle de l'eau.

Priorité à la méthode, priorité aux grands sites, priorité à la concertation, respect des acteurs mais aussi capacité à avancer car – vous l'avez dit – l'eau est un sujet majeur, un sujet européen et mondial.

Si je peux me permettre, M. Oudin, je voudrais vous féliciter pour votre loi sur la coopération décentralisée, le fameux 1 % parce que, pour l'avoir déployée dans mon territoire, je sais que c'est quelque chose d'extraordinaire. Cela passe par la sensibilisation, par la mobilisation. Plus que jamais, nous avons besoin d'éducation, de formation des acteurs. C'est aussi l'ambition que je souhaite déployer avec vous, nous avons besoin de faire l'union autour de ces sujets. C'est dans ce cadre que je place ma candidature à partir de l'expérience de Loire-Bretagne, dans le souci du respect des personnes, et des structures. On sait la mobilisation notamment du monde associatif pour nos sensibiliser à ces questions.

Aujourd'hui, nous savons ce qu'il faut faire, tout simplement, nous mobiliser.

M. PELICOT :

M. le préfet, mesdames, messieurs, chers collègues, pour une bonne partie d'entre vous, vous me connaissez. Cela fait maintenant 22 ans que je siège dans ces instances de grande qualité qui ont beaucoup évolué.

J'ai aussi une expérience de maire, de conseiller général, de conseil régional, de président de communauté de communes et de pays. J'ai moi-même aussi eu la volonté de réduire ces mandats pour me libérer à maximum, de manière à poursuivre ce que je nommerai une certaine passion : passion de l'eau, passion du travail que nous avons mené ensemble dans cette commission Planification que j'ai présidé depuis une dizaine d'années.

Nous avons beaucoup travaillé et je pense que ce qui s'est passé sur ce semestre écoulé avec la multiplication de nos réunions pour essayer d'avancer montre la volonté de trouver les meilleures solutions qui sont le plus souvent des compromis. Comme je l'ai déjà dit dans cette instance, un bon compromis, c'est un compromis qui fait avancer les dossiers et qui rend finalement tout le monde un peu mécontent parce que tout le monde est un peu obligé de faire des concessions.

L'eau à l'échelle de notre bassin est quelque chose de particulièrement important et lorsque nous avons adopté l'état des lieux à l'automne dernier, j'avais l'impression que c'était le problème de la carafe considérée à moitié vide. Moi, j'ai plutôt tendance à considérer que la qualité a atteint pratiquement la carafe à moitié pleine. On n'est pas très loin des 50 % pour un ou deux paramètres. Nous y sommes presque et nous avons beaucoup progressé dans ce domaine justement parce que les uns et les autres ont accepté de faire des efforts, que ce soit les usagers industriels, agricoles, les consommateurs et les collectivités.

Président depuis de nombreuses années du seul syndicat libre de France, Satese 37 (syndicat d'assistance à l'épuration et au suivi des eaux), qui est d'ailleurs un syndicat certifié ISO 9000 et qui travaille sur ISO 26000, je considère que l'eau à travers le fonctionnement des collectivités et l'assainissement individuel est un élément sur lequel nous devons nous pencher. Enormément de travaux sont à réaliser dans ce domaine à l'échelle de notre territoire. C'est d'autant plus important que beaucoup d'efforts ont été consentis par l'agence et notre bassin sur les grandes installations et sont encore à consentir pour que l'amont soit aussi responsable de ce qui se passe à l'aval.

C'est très important que nous puissions avoir une réflexion globale ensemble d'une certaine territorialisation de nos actions et adapter nos décisions à travers ce Sdage.

Je crois, en ce qui me concerne, que le consensus doit pouvoir s'établir. Je compte sur les uns et sur les autres pour pouvoir y parvenir. Je peux vous dire que mon emploi du temps sera aménagé pour participer à maximum non seulement, bien entendu, au bureau qui fonctionnera réellement mais également aux différentes commissions. Il est important que le président du comité de bassin s'emprenne des discussions des différentes commissions.

Voilà un petit peu ce que je souhaite réaliser dans cette présidence et c'est la raison pour laquelle je vous présente ma candidature, pour poursuivre l'action d'un président, breton d'ailleurs, qui était M. Ambroise GUELLEC et d'un président berrichon qui était M. Serge LEPELTIER.

M. OUDIN doyen d'âge :

Les deux candidats se sont présentés. Maintenant, nous allons ouvrir le vote. Vous viendrez une seule fois à l'urne mais en tenant d'une main votre propre vote et de l'autre main les votes des pouvoirs. Il y aura une seule urne.

[Déroutement du vote]

M. OUDIN doyen d'âge :

Les associations demandent une suspension de séance. Elle leur est accordée.

[Dépouillement du vote]

Les résultats du vote sont les suivants :

- *M. Pélicot est élu président du comité de bassin (143 votants, 143 suffrages exprimés, 73 voix pour M. Pélicot, 70 voix pour M. Burlot).*

M. PELICOT, nouveau président élu du comité :

Je remercie les collaborateurs de l'agence avec lesquels nous avons déjà beaucoup travaillé et qui accompagneront nos travaux pendant ce mandat. Nous aurons l'occasion de travailler sur le fonctionnement des commissions, la composition du bureau et ses annexes avant le prochain comité du 2 octobre. Je suis tout à fait ouvert à l'approche demandée par M. Tricot, M. Rousseau, les usagers et les CESER.

Le règlement intérieur pourra être modifié en conséquence avec l'accord de l'ensemble des membres du bureau.

Une suspension de séance est demandée. Elle est accordée.

[Suspension de séance]

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS DU COMITÉ DE BASSIN

Point n°4 de l'ordre du jour

M. le président :

Le président du comité de bassin étant issu des collectivités, trois vice-présidents sont à élire.

« Les trois vice-présidents sont issus chacun des trois sous-collèges des usagers. Ils sont élus pour trois ans par les membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements et par les membres du collège des usagers.

Sont éligibles les membres du collège des usagers, sauf les personnes qualifiées et les représentants des milieux sociaux professionnels (CESER). »

M. ROUSSEAU :

La désignation et l'existence des sous-collèges du collège des usagers résultent du travail réalisé dans le prolongement de la conférence environnement et de la table ronde eau.

Au niveau associatif, nous avons proposé la création d'un quatrième sous-collège. Cela n'a pas été retenu. L'administration et les élus sont restés sur la création de trois sous-collèges.

Nous avons réalisé un travail considérable pendant des mois. Des éléments concernant les comités de bassin avaient été actés lors du CNE (comité national de l'eau) du 18 décembre 2013 avec la délibération n° 2013.06.

Toutefois, aucun décret n'a été publié. Nous ne savons pas dans quelle mesure les idées développées dans ce travail de la gouvernance sont reprises et peuvent être effectives pour l'avenir.

On ne peut pas demander à la société civile et aux militants de participer et ensuite ne pas prendre en compte ce qui a été péniblement acté collectivement.

Nous avons décidé à l'unanimité (associations environnementales, associations de pêcheurs, associations de consommateurs et associations de sports d'eau vive), moins la voix de M. Gilbert, de proposer et de soutenir M. Doron pour le poste de vice-président du collège associatif.

M. COLLETER :

Le groupe pisciculture, aquaculture, conchyliculture et pêche professionnelle avait demandé à être représenté au conseil d'administration de l'agence. Cela s'est fait pour le bassin Artois-Picardie. Nous avons beaucoup participé à de nombreuses réunions.

Nous proposons la candidature de M. Boisneau au poste de vice-président.

Mme DUMOULIN :

Le nombre de vice-présidents est limité à trois car le président est un élu. Si le président n'en est pas un et qu'il est issu des personnalités qualifiées, il peut y avoir un quatrième vice-président pour représenter les élus.

Dans le cadre de la décision du CNE du 18 décembre qui actait les conclusions des travaux du groupe de travail mis en place suite à la conférence environnementale, certaines dispositions ont d'ores et déjà été traduites dans les textes, ce qui explique aujourd'hui la création des trois sous-collèges et l'élection de trois vice-présidents.

Néanmoins, ce ne fut pas le cas pour d'autres, faute de temps. Les questions relatives aux aides et l'accompagnement pour les présents dans les comités de bassin (assistance en formation, dédommagement par rapport aux employeurs, etc.) restent à l'étude.

Pour la même raison, le décret pour modifier la composition des conseils d'administration des agences de l'eau n'a pu être élaboré en Conseil d'Etat. Il n'y a pas d'obligation légale juridique à nommer un membre du groupe conchyliculture, pêche, pisciculture au sein du conseil d'administration. Toutefois, le ministère de l'écologie, en tant que secrétariat du CNE, encourage vivement les bassins à suivre les conclusions du CNE et donc à procéder à ce vote.

M. BRUGIERE :

Le collège des industriels propose la candidature de M. Gousset en continuité de ses fonctions précédentes et de son engagement depuis plusieurs années.

M. AIME :

Pour les agriculteurs, nous présentons la candidature de M. Saillard.

M. BOISNEAU :

Suite à la discussion entre les producteurs de « produits » de l'eau, il a été décidé à l'unanimité de présenter ma candidature en tant que vice-président du sous-groupe agriculture, pêche, conchyliculture, etc.

Par ailleurs, je suis un ancien du comité de bassin Loire-Bretagne. J'ai participé aux travaux depuis 1995, d'abord en tant que suppléant et puis en tant que membre à part entière. J'ai une bonne connaissance à la fois du réseau hydrographique, des nappes d'eau, de la qualité physicochimique, de tous les problèmes qui peuvent se poser en termes de restauration. J'ai une habitude du dialogue entre les partenaires également. Dans la mesure où je suis exploitant agricole, je connais les soucis que peuvent rencontrer les collègues de l'agriculture.

Nous sommes à l'interface entre la production de produits alimentaires et l'écologie des eaux. C'est pourquoi je vous demande de soutenir ma candidature.

M. SAILLARD :

M. le président, mesdames, messieurs, j'ai eu la charge de représenter l'agriculture en succédant à M. Lirochon en tant que président de la commission agricole Loire-Bretagne. Je suis issu du réseau des chambres d'agriculture du bassin. Je suis vice-président de la chambre d'agriculture du département du Cher et membre de la chambre d'agriculture de la région Centre. A ce titre-là, mes collègues m'ont demandé de les représenter ici.

M. le président :

Nous allons procéder au vote.

- M. Gousset se présente à la vice-présidence du sous collège des usagers professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat ».
- M. Boisneau et M. Saillard se présentent à la vice-présidence du sous collège des usagers professionnels « Agriculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme ».
- M. Doron et M. Gilbert se présentent à la vice-présidence du sous collège des usagers non professionnels.

[Déroulement et dépouillement du vote]

- *M. Gousset est élu vice-président du sous collège des usagers professionnels « Entreprises à caractère industriel et artisanat » à l'unanimité.*

[Début séance d'après-midi]

- *M. Boisneau est élu vice-président du collège des usagers professionnels « Agriculture, pêche, aquaculture, batellerie et tourisme » (143 votants, 137 suffrages exprimés, 79 voix pour M. Boisneau, 58 voix pour M. Saillard, 3 bulletins nuls, 3 bulletins blancs)*
- *M. Doron est élu vice-président du sous collège des usagers non professionnels (143 votants, 137 suffrages exprimés, 78 voix pour M. Doron, 59 voix pour M. Gilbert, 3 bulletins nuls, 3 bulletins blancs)*

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

Point n°5 de l'ordre du jour

M. le président :

Le conseil d'administration de l'agence est composé, outre du président nommé par décret du président de la République, de 34 membres : 11 représentants des collectivités, 11 représentants des usagers et 11 représentants de l'Etat et de ses établissements publics, et le représentant du personnel.

La liste des représentants de l'Etat a été fixée par un décret du 21 février 2011. Ce sont les suivants :

- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement du Centre, délégué de bassin,
- le commissaire à l'aménagement du Massif central,
- le secrétaire général pour les affaires régionales du Centre,
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bretagne,
- le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt du Centre,
- le directeur régional des finances publiques du Centre et du département du Loiret,
- le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi du Centre,
- le directeur interrégional de la mer Nord-Atlantique,
- le directeur de l'agence régionale de santé du Centre,

- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres,
- le directeur général de Voies navigables de France.

Il s'agit aujourd'hui d'élire les représentants des collectivités et des usagers.

Election des 5 représentants «fléchés» des usagers

Au conseil d'administration, nous avons cinq titulaires fléchés. Il reste six noms de plus à choisir ; des listes ont été déposées. Nous attendons la mise à jour des pouvoirs.

Le vote suivant concernera le CNE. Nous reporterons au prochain comité de bassin le vote pour les commissions étant donné notre retard et le nombre de départs que nous avons déjà.

M. BURLOT :

M. le président, vous nous avez tendu la main et nous avons fait la proposition de discuter d'un vote unique sur la liste. On vous demande six sur onze ainsi qu'un certain nombre de présidences de commission. Pourriez-vous nous répondre pour que l'on se mette tout de suite d'accord ?

M. le président :

C'est pour les collectivités. Maintenant, est-ce que les usagers sont opposés à cette position ?

M. COLLETER :

Nous avons M. Boisneau qui est candidat au conseil d'administration, au niveau du groupe pêche, aquaculture, conchyliculture et autres.

M. le président :

Il est déjà vice-président, donc il sera au bureau. Il peut effectivement être candidat dans les six postes ouverts qui restent à fournir pour le conseil d'administration.

M. GOUSSET :

Il est légitime que les élus s'entendent entre eux sur une liste unique au conseil d'administration, la présentent et la votent, c'est leur affaire. Par contre, il est illogique que ce soit conditionné à des postes de présidence de commission. Il se trouve qu'aux commissions, les usagers ont aussi le droit de s'exprimer et d'apporter un avis sur les têtes de liste et les présidences. Ces deux éléments ne peuvent absolument pas être liés, pour ce qui nous concerne.

M. le président :

Dans ce contexte, on vote pour le conseil d'administration et pour le CNE et on reporte les élections des commissions au prochain comité de bassin.

Pour le conseil d'administration, sur les cinq noms fléchés, nous votons donc à main levée.

- *M. Gousset est élu à l'unanimité représentant pour l'industrie ;*
- *M. Saillard est élu à l'unanimité représentant pour l'agriculture ;*
- *M. Rousseau est élu à l'unanimité représentant pour la protection de la nature ;*
- *M. Doron est élu à l'unanimité représentant pour la pêche ;*
- *M. Saquet est élu à l'unanimité représentant pour les consommateurs.*

M. DORON :

Je fais la proposition d'attribuer à Mme Lefebvre-Raude l'un des six postes complémentaires.

M. le président :

Il y a six postes à pourvoir. Nous allons suspendre la séance pour nous mettre d'accord.

[Suspension de séance]

Election des représentants des collectivités

« Les représentants des collectivités sont élus au scrutin de liste à un tour, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation.

Chaque liste doit être constituée d'autant de noms qu'il y a de sièges à pourvoir, c'est-à-dire de 11 noms. Les sièges sont répartis entre toutes les listes à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne.

Seuls participent au vote les membres du collège des collectivités territoriales et de leurs groupements. »

M. le président :

Vous avez la liste du collège collectivités territoriales. Je vous laisse l'apprécier. Est-ce que vous êtes d'accord pour voter à main levée ?

Accord de l'assemblée pour le vote à main levée.

- *Mme Anton, M. Camus, M. Deguet, M. Le Goff, M. Lefebvre, M. Lucaud, M. Oudin, Mme Riamon, M. Robert, M. Sauvez, M. Tricot sont élus représentants du collège collectivités territoriales à l'unanimité.*

Election des 6 autres représentants des usagers

« Les représentants des usagers sont élus au scrutin secret à un tour, sauf si l'ensemble de l'assemblée est d'accord pour un vote à main levée. La majorité relative est requise.

Parmi les 11 représentants des usagers, il faut au moins un représentant de la profession agricole, un de la profession industrielle, un des fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique, un d'une association agréée de protection de l'environnement et un d'une association nationale de consommateurs. »

M. le président :

Accord de l'assemblée pour le vote à main levée

La liste globale du collège usagers dont les cinq «fléchés» (déjà désignés):

- *M. Aimé, M. Brugière, M. Doron, M. Fauconnier, M. Gousset, Mme Lefebvre-Raude, M. Mery, M. Rousseau, M. Saillard, M. Saquet, M. Voisin sont élus représentants du collège des usagers à l'unanimité.*

ÉLECTION DES PRÉSIDENTS DES COMMISSIONS PERMANENTES DU COMITÉ DE BASSIN

Point n°6 de l'ordre du jour

M. le président :

Nous sommes d'accord sur la liste des présidents des commissions permanentes. En ce qui concerne la commission Planification que j'ai eu l'honneur de présider jusqu'à maintenant et dont les réunions sont prévues début septembre, j'assisterai M. Burlot pour accompagner la démarche.

- *M. Le Goff est élu à l'unanimité président de la commission Finance et Programmation ;*
- *M. Burlot est élu à l'unanimité président de la commission Planification ;*
- *M. Dougé est élu à l'unanimité président de la commission Inondations, plan Loire ;*
- *M. Tricot est élu à l'unanimité président de la commission Communication ;*
- *M. Chellet est élu à l'unanimité président de la commission Littoral ;*
- *M. Oudin est élu à l'unanimité président de la commission Coopération internationale ;*
- *M. Doron est élu à l'unanimité président de la commission du Milieu naturel aquatique de bassin (COMINA).*

ÉLECTION AU COMITÉ NATIONAL DE L'EAU

Point n°7 de l'ordre du jour

M. le président :

« Le comité national de l'eau donne son avis sur les circonscriptions géographiques des bassins, sur les projets d'aménagement et de répartition des eaux, sur la protection des peuplements piscicoles, sur le prix de l'eau... »

Il faut élire six représentants des collectivités, dont au moins un d'une commune.

Le président du comité de bassin est membre de droit du CNE.»

Nous nous sommes mis d'accord également pour le CNE. La liste va vous être présentée avec six personnes.

- *Mme Auconie, M. Robert et M. Tricot sont élus à l'unanimité représentants du CNE en qualité de représentants des communes.*
- *M. Lefebvre, M. Dugleux et M. Oudin sont élus à l'unanimité représentants du CNE en qualité de représentants des autres collectivités territoriales.*

M. le président :

Nous avons prévu une information sur le Sdage pour les nouveaux membres mais vu l'heure avancée, nous allons la reporter. Un diaporama sur ce sujet sera mis en ligne sur l'extranet pour qu'ils puissent en prendre connaissance.

M. TRICOT :

Cette séquence d'information-formation est importante. Je ne souhaite pas qu'elle passe à la trappe et que, vraiment, il y ait une date d'arrêtée courant septembre sur une demi-journée de manière à pouvoir présenter le Sdage, sur sa révision et pouvoir répondre aux questions basiques pour tous ceux qui souhaitent venir, les nouveaux comme les anciens.

C'est une requête à laquelle je tiens.

M. le président :

Le 11 septembre, il y aura une réunion du conseil d'administration et du bureau du comité de bassin. Je propose que les nouveaux membres soient invités pour cette date à une présentation du Sdage, à 14h00 au siège de l'agence. Est-ce que cela vous convient ? Tous ceux qui veulent venir le peuvent.

Cette proposition est adoptée.

PROJET DE CALENDRIER POUR LE SECOND SEMESTRE

Point n°8 de l'ordre du jour

M. ALET :

Quelques informations concernant le calendrier du second semestre.

Ces dates sont données sous réserve de la confirmation des présidents nouvellement élus :

- Commission Planification : le jeudi 4 septembre (toute la journée) et le jeudi 18 septembre (toute la journée),
- Commission Littoral : le mardi 2 septembre à 10 h,
- Conseil d'administration : le jeudi 11 septembre à 10 h,
- Bureau du comité de bassin : le jeudi 11 septembre à 14 h,
- Commission Inondations, plan Loire : le vendredi 5 septembre à 10 h. *

Les séances plénières du comité de bassin auront lieu :

- le 2 octobre (examen du règlement intérieur sur proposition du bureau, et ultimes désignations sur les comités de gestion des réservoirs de Naussac et Villerest, adoption du projet de Sdage),
- le 11 décembre.
- Le 23 septembre, une rencontre de l'eau sur la coopération décentralisée à Angers aura lieu à Terra Botanica.

M. ALET :

Il me reste à vous remercier et à vous souhaiter des bonnes vacances et vous à donner rendez-vous pour les séances de travail importantes à la rentrée.

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00)

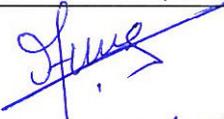
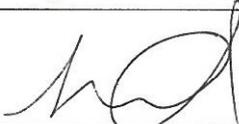
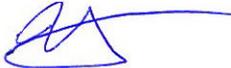
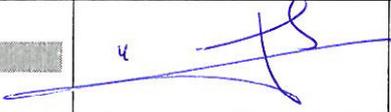
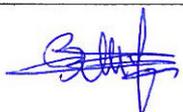
* Cette réunion est depuis reportée au vendredi 21 novembre 2014

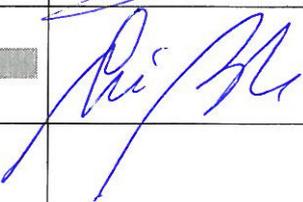
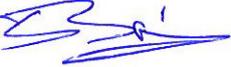
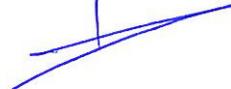
COMITÉ DE BASSIN

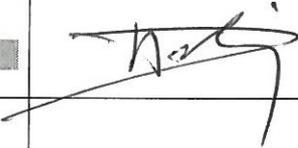
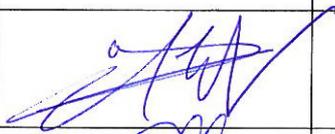
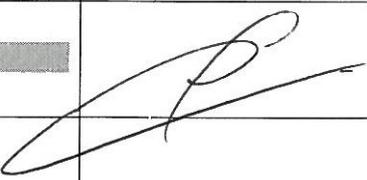
Réunion le jeudi 10 juillet 2014

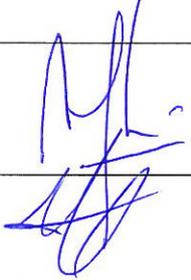
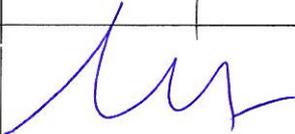
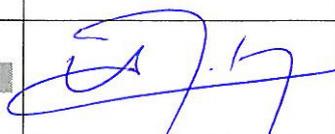
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

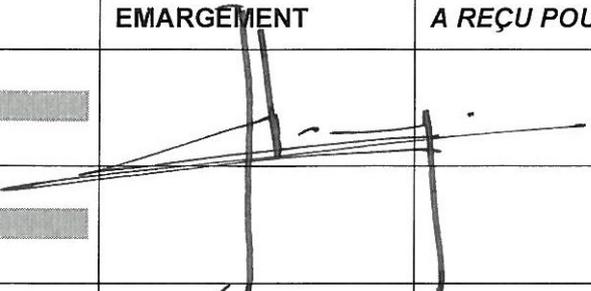
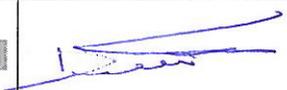
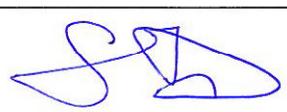
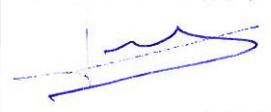
Membres et participants de droit

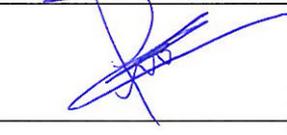
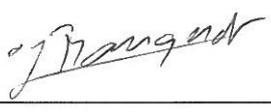
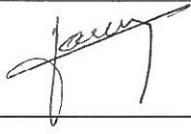
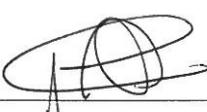
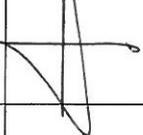
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. AIME Christian		
P	M. ALBERT Philippe		1. SAUCET Anne
P	Mme ANTON Stéphanie		### Jean François MANCEAU + Jean Louis CAMUS
P	Mme AUCONIE Sophie		BRAULT
A	M. BARBIER Daniel		
A	M. BARILLET Yannick R. par M. Dieudonné DONDASSÉ		M. DUFRESNOY Philippe M. GUTTON Martin
A	M. BARNIER Jean-François		
A	Mme BARRET Christiane		
P	M. BEAUFILS Marc		
P	M. BEAUJANEAU Gilbert		
A	M. BECHLER Jean-Yves		
A	M. BERNIER Marc		

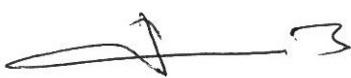
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
+ chauffeur	P M. BISCH Pierre-Étienne		Mme BARRET Christiane
	A M. BITEAU Benoît		
	P M. BLACHON Eric		
	A M. BLANCHARD Patrick		
	P M. BOISNEAU Philippe		M. VALLEE Mickaël
	P M. BONNEFOUS Nicolas		M. DENIS Bernard
	P M. BONNET Maurice		LAMARDELLE Girard
	P M. BONNIN Philippe		M. HERVE Marc M. FAUVEL Auguste
+ chauffeur	P M. BOUCHARDY Christian		M. ROUSSAT Daniel
	A M. BOUJOT Jérôme		
	A M. BRAULT Jean-Luc		
	A M. BRAVARD Michel		
	P M. BRUGIERE Marc		
	P Mme BRUNY Régine		
	P M. BUIN Pierre		
	P M. BURLOT Thierry		M. DELSOL Philippe THOMAZO Roger

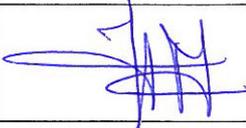
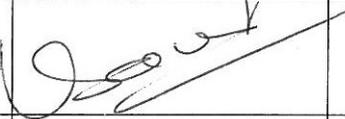
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. CAMUS Jean-Louis		
	A M. CARENCO Jean-François		
	P Mme CAROLY Celine		
	A M. CEDELLE Serge		
	A Mme CHAIGNEAU Martine		
	A M. CHALUS Jean-Pierre R. par M. Antoine DELOUIS		M. LAROUSSINIE Olivier
	A M. CHATRY Thierry		
	P M. CHAVASSIEUX Jean-Pierre		
	P M. CHELLET Pascal		
	A M. COISNE Henri		
	A M. COJAN Olivier		
	P M. COLLET Yannick		
	P M. COLLETER Jean-Yves		
	A M. COMET Henri-Michel		
	P M. COUTURIER Christian		M. COZIC Thierry M. NAUD Claude
	A M. COZIC Thierry		

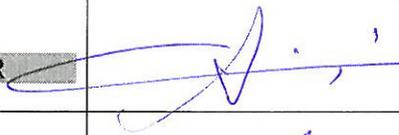
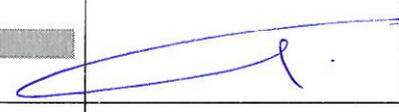
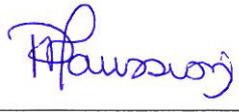
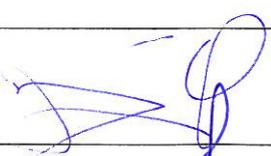
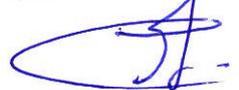
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
ne déjeune pas	P Mme D'AUX Anne	A. d'aux	
	A M. DAMIE Philippe R. par Mme Françoise MORAGUEZ		Mme LEGEAS Michèle
	A M. DAMIENS Jean-Bernard		
	A M. DE BEAUMESNIL Michel		
	A M. DE BOYSSON Xavier		
	P M. DE GESTAS DE LESPEROUX Philippe		M. LABONNE Jean-Pierre M. GRELICHE Patrice
	P M. DE LESPINAY Josselin		
	P M. DEGUET Gilles		M. RABINEAU.
	A M. DELSOL Philippe		
	A M. DELZANT Eric		
	A M. DEMARCQ François R. par M. Eric GOMEZ		M. JACQ François M. LAMBERT Guillaume
	A M. DENIS Bernard		
	P M. DHUY Dominique		
	A M. DICONNE Jean-Paul		
	P M. DIDON Emmanuel		Mme OUVRARD Anne-Emmanuelle M. VERMEULEN Patrice

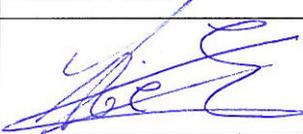
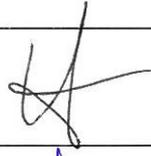
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. DORON Jean-Paul		
P	M. DOUGE Christophe		
A	M. DRAPEAU Jean-Luc		
P	M. DREVET Vincent		
A	M. DUFRESNOY Philippe		
P	M. DUGLEUX Sébastien		M. Drapeau
A	Mme DUPONT-KERLAN Elisabeth		
A	M. DUPOUE Thierry		
P	M. DURAND Dominique		

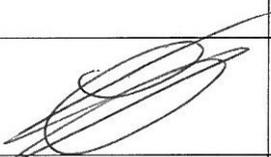
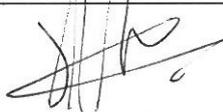
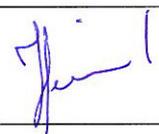
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme ETAIX Corinne		
A	M. FALGAS Bernard		
P	M. FAUCONNIER Jean-Michel		M. PIERSON Jean-Paul
A	M. FAUVEL Auguste		
A	M. FERRY-WILCZEK Hubert R. par Mme Isabelle BERTRAND		Mme ETAIX Corinne M. COMET Henri-Michel
P	M. FONTAINE Olivier		
P	M. FRECHET Daniel		M. BARNIER Jean-François M. MAYET Iwan
A	M. FUZEAU Michel R. par M. Jérémie BOUQUET		M. STRZODA Patrick
A	M. GAGNEUX Jean-Yves		
P	M. GANDRIEAU James		
P	M. GANNE Jean-Daniel		
P	M. GAULANDEAU Claude		
A	Mme GAUTHIER Odile R. par M. Gwenaël HERVOUET		M. NAVEZ Marc A. BISCH -
A	M. GAUTRON Alain		
P	M. GIBEY Jean-Marc		M. MALBO Gérard
P	M. GILBERT André		

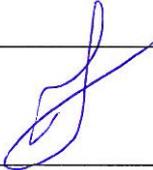
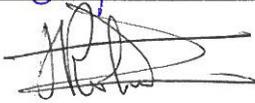
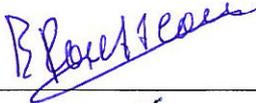
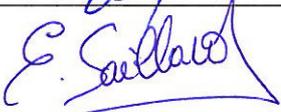
	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. GOUPY Bernard		
	P M. GOUSSET Bernard		M. DE BOYSSON Xavier M. CHATRY Thierry
	A M. GRELICHE Patrice		
	A M. GRIGNOU Herve		
	P M. GRIMPRET Christian		
	A M. GROLEAU Christian		
	P M. GROSJEAN Francis		BARBIER Daniel
	A M. GUILLAUME Pierre		
	A M. GUILLON Jacky		
	A M. GUTTON Martin		
	P M. HANGARD Gregory		
	P Mme HERILIER Marie-Jeanne		
	A M. HERVE Marc		
	A M. HUET Gilles		
	A M. HUGON Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	Mme HURUGUEN Armelle		BOUJOT Jérôme RAOULT Loïc
A	M. JACQ François		
P	M. JANVROT Guy		
A	M. JAU Michel		
A	M. LABONNE Jean-Pierre		
A	M. LAMARDELLE Gérard		
A	M. LAMBERT Guillaume		
P	M. LARDON Antoine		
A	M. LAROUSSINIE Olivier		
P	M. LE BORGNE Lionel		
P	M. LE DAULT Eric		
A	Mme LE FAOU Lénaïck		
P	M. LE GOFF Roger		
P	Mme LE SAULNIER Brigitte		
A	M. LEFEBVRE André		
P	Mme LEFEBVRE-RAUDE Dominique		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	Mme LEGEAS Michèle		
A	M. LEIBREICH Johann R. par M. Christian SOISMIER		M. MORAUD Jean-Christophe
P	M. LONQUEU Benoit		
P	M. LOQUET Robert		
P	M. LUCAUD Laurent		DAMIENS Jean-Bernard
A	M. MALBO Gérard		
A	M. MANCEAU Jean-François		
A	M. MARCELLOT René		
A	M. MARIE Christian		
A	M. MAURIN Bruno		
A	Mme MAUSSION Patricia		
A	M. MAYET Iwan		
A	M. MENIER Jean-René		
P	M. MERY Yoann		M. COISNE Henri
P	M. MILLIERAS Christophe		Mme CAROLY Celine

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P	M. MOELO Jean-Yves		
	A	M. MORAUD Jean-Christophe		
+ chauffeur	P	M. MORIN Serge		DILONNE Jean-Paul
	P	M. MOSSANT Pierre		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
A	M. NAUD Claude		
A	M. NAVEZ Marc		
A	Mme NOARS Françoise		
P	M. OUDIN Jacques		M. DUPOUE Thierry M. GAGNEUX Jean-Yves 
A	Mme OUVRARD Anne-Emmanuelle		
A	M. PAPINUTTI Marc		
P	M. PATURAT Jacques		
P	M. PELICOT Joël		M. Marc BERNIER Mme Martine CHAIGNEAU
P	M. PELLERIN François-Marie		
P	M. PENAUD Jean		
A	Mme PERRY Catherine R. par M. Guy FREMAUX		Mme NOARS Françoise M. BECHLER Jean-Yves
P	M. PETROT Régis		
A	M. PIERRE Gérard		
A	M. PIERSON Jean-Paul		
P	M. PLESSIS Georges		
P	M. POINTEREAU Rémy		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	A M. POTIRON Jean-Louis		
medepart mad	P M. PRORIOU Jean		M. ROUSTIDE A 12R -
	P M. QUENOT Gérard		GUILLAUME Pierre
	A M. RABINEAU Pierre		
	P M. RAMBAUD Eric		
	A M. RAOULT Loïc		
	P M. RENAUD Edouard		
	P Mme RIAMON Marie-Hélène		M. MARCELLOT René
	P M. ROBERT Alain		M. GRIGNOU Herve
	P M. ROBERT Jean-François		
	A Mme ROCHER Isabelle		
	A M. ROUSSAT Daniel		
	P M. ROUSSEAU Bernard		M. HUET Gilles
	P M. ROUSTIDE Jacques		M. HUGON Pierre
	P Mme SAILLARD Elisabeth		
	P M. SAILLARD Vincent		M. DE BEAUMESNIL Michel

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
	P M. SAQUET Christian		
	P M. SAUMUREAU Marc		
+ chauffeur	P M. SAUVADE Bernard		M. GUILLON Jacky BRAVARD Michel
	P M. SAUVEZ Marc		M. RAOULT Loïc
	P M. SIMARD Jean-Pierre		Mme LE FAOU Lénaïck ✓
	P M. SOUBOUROU Christian		M. GROLEAU
	A M. STRZODA Patrick		
	P M. TAUFFLIEB Eric		M. VIAUD Gérald
	A M. THOMAZO Roger		
	P M. TIENGOU Alain		M. MENIER Jean-René
	P M. TRICOT Frédéric		CEDELLE Serge LEFEBVRE André
	P M. TROUVAT Pierre		M. GOUPY Bernard
	A M. VALLEE Mickaël		
	A M. VANLAER Hervé R. par M. Dominique BARTHÉLÉMY		M. MARIE Christian M. CARENCO Jean-François
	P M. VENDROT Michel		
	A M. VERMEULEN Patrice		

	NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
P	M. VERON Gérard		n. Pierre GORONOL
A	M. VIAUD Gérald		
P	M. VIGIER André		
P	Mme VIGNAL Odile		
P	M. VIGUIE Pascal		
P	M. VOISIN Jean-Bernard	Voin	
P	M. VUILLOT Michel		Mme DUPONT-KERLAN Elisabeth M. DELZANT Eric

MEMBRES PRESENTS OU REPRESENTES	
TOTAL	157

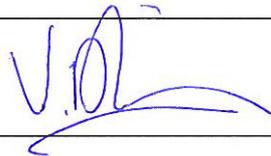
Présents : 110 109
Dont représentés : 8 10
Pouvoirs donnés : 42 48
Absents : 79 80

Quorum 1 / 2 de 190 = 95

COMITÉ DE BASSIN

Réunion le jeudi 10 juillet 2014

(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

		PARTICIPANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	Mme BAILLY-TURCHI Maud	
	P	Mme DUMOULIN-WIECZORKIEWICZ Virginie	

COMITÉ DE BASSIN
Réunion le jeudi 10 juillet 2014
(à 10 h 00 à Centre de conférences d'Orléans)

Participant également

	NOM	EMARGEMENT
	P M. AUBERT Jean-Louis	présent
	P Mme BLANLOEIL-RENOUX Nathalie Responsable dossier environnement CRA du Centre - Accompagne M. LIROCHON <i>Saitland</i>	<i>N. Blanloeil-Renoux</i>
	P M. CHEVRIER Arnaud	<i>[Signature]</i>
	P M. CHAPLAIS Samuel	<i>[Signature]</i>
	P M. DULUCQ Olivier	<i>[Signature]</i>
<i>ne déjeune pas</i>	P Mme LE MOIGNE Charlotte	<i>[Signature]</i>
	P Mme LE STER Marine	<i>[Signature]</i>
<i>ne déjeuné pas</i>	P M. LEGEARD	<i>[Signature]</i>
	P M. LUSTGARTEN Boris	<i>[Signature]</i>
	P M. MEJASSOL Frédéric Directeur général de la Roannaise de l'eau	<i>[Signature]</i>
	P M. MORISSET Alain	<i>[Signature]</i>
	P Mme PROY Dominique	<i>[Signature]</i>
	P Mme RAFFARD Catherine	<i>[Signature]</i>
	P Mme WEITTEN Aude	<i>[Signature]</i>

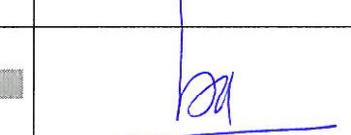
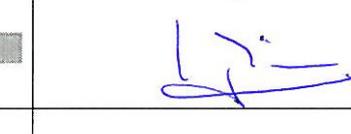
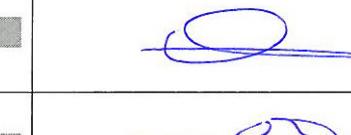
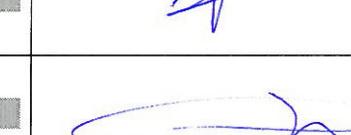
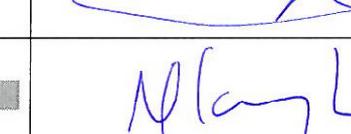
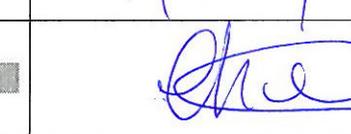
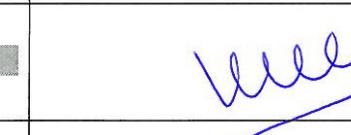
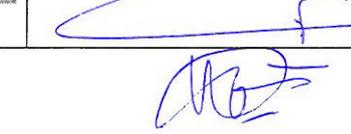
Mme LEVIEUGE Lorraine

M. PRASPER Julie - 34 -

[Signature]

[Signature]

Agence

	NOM	EMARGEMENT
P	M. AISSAOUI SOFIANE	
P	M. ALET Bernard	
P	Mme BEAUCHAINE Magali	
P	Mme BISCARA H�el�ene	
P	Mme BLANC C�eline	
P	M. BOUDON G�erard	
P	M. BOUJU Etienne	
P	M. BROCHIER Christophe	
P	M. CAMPHUIS Nicolas-G�erard	
P	Mlle CHALANDRE Val�erie	
P	Mme DETOC Sylvie	
P	Mme DEVAUX-ROS Claire	
P	Mme DORET Bernadette	
P	Mme DUBUY Isabelle	
P	M. GIGOT Alain	

No dg
pas

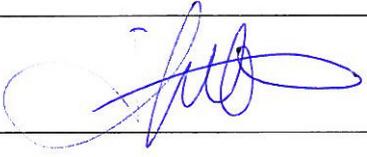
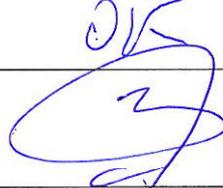
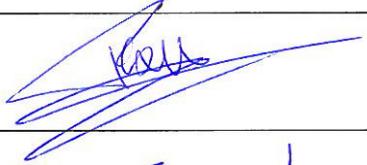
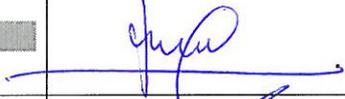
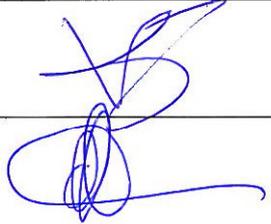
M. DURANT Robin



No dg
pas

M. LAUNAY Adrien



	NOM	EMARGEMENT
P	M. GITTON CLAUDE	
P	Mme HERMITEAU Ingrid	
P	Mme JULLIEN Edwige	
P	M. KARPUTA Jean-Michel	
P	M. LE BESQ Rémi	
P	M. LESCIEUX Régis	OK
P	Mme LORAND Myriam	OK
P	Mme MEJJAT HOURIA	OK
P	Mme OPERIOL Paule	
P	Mme OUVRARD Nicole	OK
P	M. PINAULT Laurent	OK
P	M. RAYNARD Olivier	
P	M. RIGUIDEL Philippe	
P	M. RIVOAL Jean-Louis	
P	Mme ROBILIARD Marion	
P	M. VIENNE Laurent	

Nathalie Gilbert

Comité de bassin
10 juillet 2014
Suivi du quorum

Quorum 95 = 171 ok

Statut :

P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :	
Emerg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
108	196	16	-25	180	189	189	11	88		88
x	1		0	P	AIME	Usagers				
x	2		0	P	ALBERT	Collectivités territoriales				
x	3		0	P	ANTON	Collectivités territoriales				
x	3		0	P	AUCONIE	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BARBIER	Collectivités territoriales				
x	3		0	R	BARILLET	Etat et établissements publics	DONDASSE	DUFRESNOY	GUTTON	GROSJEAN
	0		0	PV	BARNIER	Collectivités territoriales				FRECHET
	0		0	PV	BARRET	Etat et établissements publics				BISCH
x	1		0	P	BEAUFILS	Usagers				
x	1		0	P	BEAUJANEAU	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BECHLER	Etat et établissements publics				PERRY
	0		0	PV	BERNIER	Collectivités territoriales				PELICOT
x	2	12H32	-2	PV	BISCH	Etat et établissements publics		BARRET		GAUTHIER
x	1		0	P	BITEAU	Usagers				
x	1	15h15	-1	PV	BLACHON	Usagers				SAUMUREAU
	0		0	A	BLANCHARD	Collectivités territoriales				
x	2		0	P	BOISNEAU	Usagers		VALLEE DENIS		
x	2		0	P	BONNEFOUS	Usagers		LAMARDELLE		
x	2		0	P	BONNET	Collectivités territoriales		FAUVEL	HERVE	
x	3		0	P	BONNIN	Collectivités territoriales		ROUSSAT	VIGNAL	
x	3		0	P	BOUCHARDY	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	BOUJOT	Collectivités territoriales				HURUGUEN
	0		0	PV	BRAULT	Collectivités territoriales				AUCONIE
	0		0	PV	BRAVARD	Collectivités territoriales				SAUVADE
x	1		0	P	BRUGIERE	Usagers				
x	1		0	P	BRUNY	Usagers				
x	1		0	P	BUIN	Usagers				
x	3		0	P	BURLOT	Collectivités territoriales		DELSOL	THOMAZO	
	0		0	PV	CAMUS	Collectivités territoriales				ANTON
	0		0	PV	CARENCO	Etat et établissements publics				VANLAER
	0		0	PV	CAROLY	Usagers				MILLIERAS
	0		0	PV	CEDELLE	Collectivités territoriales				TRICOT
	0		0	PV	CHAIGNEAU	Collectivités territoriales				PELICOT
X	2		0	R	CHALUS	Etat et établissements publics	DELOUIS	LAROUSSINIE		
	0		0	PV	CHATRY	Usagers				GOUSSET
x	1	15h15	-1	PV	CHAVASSIEUX	Collectivités territoriales				POTIRON
x	1	15H15	-1	PV	CHELLET	Usagers				COLLETER
	0		0	PV	COISNE	Usagers				MERY
	0		0	PV	COJAN	Collectivités territoriales				
x	1	16h02	-1	PV	COLLET	Usagers				MERY
x	2		0	P	COLLETER	Usagers		CHELLET		
	0		0	PV	COMET	Etat et établissements publics				FERRY-WILCZEK
X	3		0	P	COUTURIER	Collectivités territoriales		COZIC	NAUD	
	0		0	PV	COZIC	Collectivités territoriales				COUTURIER
x	2		0	R	DAMIE	Etat et établissements publics	MORAGUEZ	LEGEAS		
	0		0	PV	DAMIENS	Collectivités territoriales				LUCAUD
x	1	12H	-1	PV	D'AUX	Collectivités territoriales				AUCONIE
	0		0	PV	DE BEAUMESNIL	Usagers				SAILLARD V.
	0		0	PV	DE BOYSSON	Usagers				GOUSSET
x	3		0	P	DE GESTAS DE LESPER	Etat et établissements publics		GRELICHE	LABONNE	
x	1		0	P	DE LESPINAY	Usagers				
x	3		0	P	DEGUET	Collectivités territoriales		RABINEAU	SAUVEZ	
	0		0	PV	DELSOL	Collectivités territoriales				BURLOT
	0		0	PV	DELZANT	Etat et établissements publics				VUILLOT
x	3		0	R	DEMARCO	Etat et établissements publics	GOMEZ	LAMBERT	JACQ	
	0		0	PV	DENIS	Usagers				BONNEFOUS
x	1		0	P	DHUY	Usagers				
	0		0	PV	DICONNE	Collectivités territoriales				MORIN
x	3		0	R	DIDON	Etat et établissements publics	RAFFARD	VERMEULEN	OUVRARD	
x	1		0	P	DORON	Usagers				
	0		0	PV	DOUGE	Collectivités territoriales				SAUVEZ
	0		0	PV	DRAPEAU	Collectivités territoriales				DUGLEUX
x	1		0	P	DREVET	Usagers				
	0		0	PV	DUFRESNOY	Etat et établissements publics				BARILLET
x	2		0	P	DUGLEUX	Collectivités territoriales		DRAPEAU		
	0		0	PV	DUPONT-KERLAN	Etat et établissements publics				VUILLOT
	0		0	PV	DUPOUE	Collectivités territoriales				OUDIN
x	2		0	P	DURAND	Usagers		FRECHET		
	0		0	PV	ETAIX	Etat et établissements publics				FERRY-WILCZEK
	0		0	A	FALGAS	Usagers				
x	2		0	P	FAUCCONNIER	Usagers		PIERSON		
	0		0	PV	FAUVEL	Collectivités territoriales				BONNIN
x	2		0	R	FERRY-WILCZEK	Etat et établissements publics	BERTRAND		ETAIX	
x	1		0	P	FONTAINE	Usagers				
x	3	15h15	-3	PV	FRECHET	Collectivités territoriales				DURAND
x	3		0	R	FUZEAU	Etat et établissements publics	BOUQUET	MAYET STRZODA	BARNIER LEIBREICH	
	0		0	PV	GAGNEUX	Collectivités territoriales				OUDIN
x	1		0	P	GANDRIEU	Usagers				
x	1		0	P	GANNE	Usagers				
x	1		0	P	GAULANDEAU	Usagers				
x	3		0	R	GAUTHIER	Etat et établissements publics	HERVOUET	NAVEZ	BISCH	
	0		0	A	GAUTRON	Etat et établissements publics				
x	3		0	P	GIBEY	Collectivités territoriales		MALBO	RAOULT	
x	1		0	P	GILBERT	Usagers				
	0		0	PV	GOUPY	Usagers				TROUVAT
x	3		0	P	GOUSSET	Usagers		DE BOYSSON	CHATRY	
	0		0	PV	GRELICHE	Etat et établissements publics				DE GESTAS DE LESPEROUX
	0		0	PV	GRIGNOU	Usagers				ROBERT A
x	1	15h15	-1	PV	GRIMPRET	Collectivités territoriales				ALBERT
	0		0	PV	GROLEAU	Usagers				SOUBOUROU
x	2	15H15	-2	PV	GROSJEAN	Collectivités territoriales		BARBIER		LUCAUD
	0		0	PV	GUILLAUME	Usagers				QUENOT
	0		0	PV	GUILLOIN	Collectivités territoriales				SAUVADE
	0		0	PV	GUTTON	Etat et établissements publics				BARILLET
x	1		0	P	HANGARD	Usagers				
x	1		0	P	HERILIER	Usagers				
	0		0	PV	HERVE	Collectivités territoriales				BONNIN

Comité de bassin
10 juillet 2014
 Suivi du quorum

Quorum 95 = 171 ok

Statut :

P présent
R représenté
PV a donné son pouvoir
A absent

Séance		Départs		Statut	Nom	Collège	Représenté par :		A donné pouvoir à :	
Emerg.	nb voix	nb	nb voix				enregistrés	pouvoirs enregistrés		
108	196	16	-25	180	189	189	11	88		88
	0		0	PV	HUET	Usagers				ROUSSEAU
	0		0	PV	HUGON	Collectivités territoriales				ROUSTIDE
x	3	15h15	-3	PV	HURUGUEN	Collectivités territoriales		BOUJOT	RAOULT	RIAMON
	0		0	PV	JACQ	Etat et établissements publics				DEMARCO
x	1		0	P	JANVROT	Usagers				
	0		0		JAU	Etat et établissements publics				
	0		0	PV	LABONNE	Etat et établissements publics				DE GESTAS DE LESPEROUX
	0		0	PV	LAMARDELLE	Collectivités territoriales				BONNET
	0		0	PV	LAMBERT	Etat et établissements publics				DEMARCO
x	1		0	P	LARDON	Usagers				
	0		0	PV	LAROUSSINIE	Etat et établissements publics				CHALUS
x	1	15h15	-1	PV	LE BORGNE	Usagers				PENAUD
x	1		0	P	LE DAULT	Usagers				
	0		0	PV	LE FAOU	Usagers				SIMARD
x	1		0	P	LE GOFF	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	LE SAULNIER	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	LEFEBVRE	Collectivités territoriales				TRICOT
x	1		0	P	LEFEBVRE-RAUDE	Usagers				
	0		0	PV	LEGAS	Usagers				DAMIE
x	2	15h15	-2	PV	LEBREICH	Etat et établissements publics	SOISMIER	MORAUD		FUZEAU
x	1		0	P	LONQUEU	Usagers				
	0		0	A	LOQUET	Collectivités territoriales				
x	3		0	P	LUCAUD	Collectivités territoriales		DAMIENS	GROSJEAN	
	0		0	PV	MALBO	Collectivités territoriales				GIBEY
	0		0	PV	MANCEAU	Collectivités territoriales				ANTON
	0		0	PV	MARCELLLOT	Collectivités territoriales				RIAMON
	0		0	PV	MARIE	Etat et établissements publics				VANLAER
	0		0	A	MAURIN	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	MAUSSION	Usagers				
	0		0	PV	MAYET	Collectivités territoriales				FRECHET
	0		0	PV	MENIER	Usagers				TIENGOU
x	3		0	P	MERY	Usagers	COISNE	CAROLY	COLLET	
x	2		0	P	MILLIERAS	Usagers				
x	1		0	P	MOELO	Usagers				
	0		0	PV	MORAUD	Etat et établissements publics				LEIBREICH
x	2		0	P	MORIN	Collectivités territoriales		DICONNE		
x	1		0	P	MOSSANT	Usagers				
	0		0	PV	NAUD	Collectivités territoriales				COUTURIER
	0		0	PV	NAVEZ	Etat et établissements publics				GAUTHIER
	0		0	PV	NOARS	Etat et établissements publics				PERRY
x	3		0	P	OUDIN	Collectivités territoriales		GAGNEUX	DUPOUE	
	0		0	PV	OUVRARD	Etat et établissements publics				DIDON
	0		0	A	PAPINUTTI	Etat et établissements publics				
x	1		0	P	PATURAT	Usagers				
x	3		0	P	PELICOT	Collectivités territoriales		CHAIGNEAU	BERNIER	
x	1		0	P	PELLERIN	Usagers				
x	2		0	P	PENAUD	Usagers		LE BORGNE		
x	3		0	R	PERRY	Etat et établissements publics	FREMAUX	NOARS	BECHLER	
x	1		0	P	PETROT	Usagers				
	0		0	PV	PIERRE	Collectivités territoriales				VERON
	0		0	PV	PIERSON	Usagers				FAUCONNIER
x	2		0	P	PLESSIS	Usagers		TAUFFLIEB		
x	2		0	P	POINTEREAU	Collectivités territoriales		ROBERT J-F		
x	2		0	P	POTIRON	Collectivités territoriales		CHAVASSIEUX		
x	1	12H06	-1	PV	PRORIOL	Collectivités territoriales				ROUSTIDE
x	2		0	P	QUENOT	Usagers		GUILLAUME		
	0		0	PV	RABINEAU	Collectivités territoriales				DEGUET
x	1		0	P	RAMBAUD	Collectivités territoriales				
	0		0	PV	RAOULT	Collectivités territoriales				GIBEY
x	1		0	P	RENAUD	Collectivités territoriales				
x	3		0	P	RIAMON	Collectivités territoriales		MARCELLLOT	HURUGUEN	
x	1	15H15	-1	PV	ROBERT J-F	Collectivités territoriales				POINTEREAU
x	2		0	P	ROBERT A	Usagers		GRIGNOU		
	0		0	A	ROCHER	Usagers				
	0		0	PV	ROUSSAT	Collectivités territoriales				BOUCHARDY
x	2		0	P	ROUSSEAU	Usagers		HUET		
x	3		0	P	ROUSTIDE	Collectivités territoriales		HUGON	PRORIOL	
x	1		0	P	SAILLARD E.	Usagers				
x	2		0	P	SAILLARD V.	Usagers		DE BEAUMESNIL		
x	1		0	P	SAQUET	Usagers				
x	2		0	P	SAUMUREAU	Usagers		BLACHON		
x	3		0	P	SAUVADE	Collectivités territoriales		GUILLON	BRAVARD	
x	2	15H15	-2	PV	SAUVEZ	Collectivités territoriales		DOUGE		DEGUET
x	2		0	P	SIMARD	Usagers		LE FAOU		
x	2		0	P	SOUBOUROU	Usagers		GROLEAU		
	0		0	PV	STRZODA	Etat et établissements publics				FUZEAU
x	2	15H37	-2	PV	TAUFFLIEB	Usagers		VIAUD		PLESSIS
	0		0	PV	THOMAZO	Collectivités territoriales				BURLLOT
x	2		0	P	TIENGOU	Usagers				
x	3		0	P	TRICOT	Collectivités territoriales		MENIER		
x	2		0	P	TROUVAT	Usagers		LEFEBVRE	CEDELLE	
	0		0	PV	VALLEE	Usagers		GOUPY		
x	3		0	R	VANLAER	Etat et établissements publics	BARTHÉLÉMY	MARIE	CARENCO	BOISNEAU
x	1		0	P	VENDROT	Usagers				
	0		0	PV	VERMEULEN	Etat et établissements publics				DIDON
x	2		0	P	VERON	Collectivités territoriales		PIERRE		
	0		0	PV	VIAUD	Usagers				TAUFFLIEB
x	1		0	P	VIGIER	Usagers				
	0		0	PV	VIGNAL	Collectivités territoriales				BOUCHARDY
x	1		0	P	VIGUIE	Collectivités territoriales				
x	1		0	P	VOISIN	Usagers				
x	3		0	P	VUILLOT	Etat et établissements publics		DUPONT-KERLAN	DELZANT	